



MAIRIE DE FONTVIEILLE

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

= : = : = : = : =

SÉANCE DU MERCREDI 22 MARS 2023

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTVIEILLE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Gérard GARNIER, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard GARNIER, M. Laurent SAUTECOEUR, M. Stéphane CATHALA, M. Jacques ARNOUX, M. Jean-Michel CALANDIN, Mme Mireille PRAT, M. Gérard MARTIN, Mme Maria DUBOS, Sylvette SCIFO-ANTON, Marie-France ARNAUD, Mme Sandrine ROUMANILLE, Mme Anne GAZEAU SECRET, M. Pierre GAUTHIER, M. Benoît HERTZ, Mme Anne POMERY, M. Michel GALLE, Mme Marion BISCIONE, Mme Fabienne KRAEMER, M. René NOUAILHAT, Mme Annick RIPERT SINOQUET, Mme Laure PERUCHON,

Procuration de Mme Elodie BRUNEL à Mme Laure PERUCHON
Mme Guy ARNAUD à M. René NOUAILHAT.
Mme Olivier MARSEILLE à M. Laurent SAUTECOEUR.

Absente : Mme Mimouna ROUABAH.

12/03/2022 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité M. Stéphane CATHALA comme secrétaire de séance.

13/03/2022 : Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Le conseil municipal, après examen du document et correction de la délibération n° 07/01/2023 pour laquelle il avait été omis de préciser le résultat du vote, adopte à l'unanimité le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

14/03/2022 : Compte rendu de décisions

Le conseil municipal prend acte des décisions présentées.

15/03/2023 : Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB)

Le conseil municipal après en avoir débattu constate la tenue du débat.

16/03/2023 : Indemnités de confection des documents budgétaires allouée au responsable du SGC Chateaurenard au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité de confection des documents budgétaires de la commune de Fontvieille au responsable du SGC de Chateaurenard pour un montant brut de 45.73 euros soit 41.37 euros net

17/03/2023 : Application du contrat d'engagement républicain

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité moins une voix celle de M. Stéphan CATHALA, président d'association, qui s'abstient, la signature du contrat d'engagement républicain, sur la base du modèle CERFA n° 12156*06, pour toute demande de subvention adressée à la commune.

18/03/2023 : Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le règlement budgétaire et financier de la commune.

19/03/2023 : Avancement de grades

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les avancements de grades tels que présentés.

20/03/2023 : Avancements de grades au titre de la promotion interne

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avancement de grade au titre de la promotion interne tel que précisé.

21/03/2023 : Recrutement d'agents saisonniers : château de Montauban

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le recrutement d'agents saisonniers pour le Château de Montauban tel que présenté.

22/03/2023 : Recrutement d'agents saisonniers : services techniques

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le recrutement d'agents saisonniers pour les services techniques tel que présenté.

23/03/2023 : Recrutement d'agents saisonniers : ALSH

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le recrutement d'agents saisonniers pour l'ALSH tel que présenté.

24/03/2023 : Modification du règlement de la crèche Lou Belen

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modifications du règlement de la crèche Lou Belen telles que présentées.

25/03/2023 : Achat d'objets et de mobiliers anciens

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat d'objet et mobiliers anciens afin qu'ils soient exposés au Château de Montauban.

26/03/2023 : Etat des indemnités perçues par les élus de Fontvieille au titre de l'année 2022

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'état des indemnités des élus.

27/03/2023 : Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant N° 1 pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

28/03/2023 : Demande de subvention ONF

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité les travaux proposés, autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental 13 une subvention telle que présentée et à conclure la commande correspondante.

29/03/2023 : Modification RIFSEEP

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'instauration du RIFSEEP au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux selon les modalités présentées.

30/03/2023 : Budget Principal Commune - Correction sur exercices antérieurs : épuration du compte 2031

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Comptable Public à réduire le compte 1068 du budget principal de la commune d'un montant de 10 608,52 € par opération d'ordre non budgétaire et d'abonder le compte d'amortissement 28031 à hauteur de la même somme.

31/03/2023 : Proposition de vente à la commune – parcelles BX 64 et 65

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les conditions de vente et le prix de cession des parcelles BX 64 et 65 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

32/03/2023 : Droit de délaissement – Emplacement réservé n° 18 du PLU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la renonciation de la commune à l'emplacement réservé n° 18 inscrit dans le PLU à son bénéfice.

33/03/2023 : Acquisition d'un bien sans maître – section AE n° 253

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité que la commune s'approprie ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur et charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h10.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire

Gérard GARNIER



Handwritten signature in blue ink, corresponding to Gérard Garnier.